



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Farandole

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

ÉCOLE DE LA FARANDOLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Marie-Christine Dion, membre présidente

Madame Julie Mercier, membre parent

Madame Marie-Hélène Lemoine, membre parent

Monsieur Martin Dufour, membre parent

Madame Anne-Marie Bouchard, enseignant

Madame Julie Lavoie, enseignante

Madame Katia Robitaille, technicienne au Service de garde

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Michael Ross, membre vice-président

Madame Dominique Pageau, orthophoniste

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Madame Valérie Lalancette, directrice

Monsieur Louis-Philippe Gosselin, directeur adjoint temporaire

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Valérie Lalancette, directrice, accueille les membres du conseil d'établissement. Le quorum est constaté et la séance ouvre à 19 h 03.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucun membre du public n'est présent à la rencontre.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Lavoie que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Lalancette que Louis-Philippe Gosselin soit nommé secrétaire d'assemblée. Louis-Philippe accepte la proposition.

5. PRÉSENTATION DES MEMBRES

À tour de rôle, chacun des membres se présente.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Farandole

6. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Lavoie que madame Marie-Christine Dion soit élue à la présidence du conseil d'établissement.

ÉLUE PAR ACCLAMATION

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Christine Dion que Monsieur Michaël Ross soit élu à la vice-présidence du conseil d'établissement. Considérant son absence, cette élection sera reportée lors de la prochaine rencontre.

7. LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 juin 2025

IL EST PROPOSÉ par madame Katia Robitaille que le compte-rendu de la séance soit adopté après une reformulation au point 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 4 juin 2025

Madame Valérie fait les suivis concernant la facturation scolaire et les règles de l'utilisation des cellulaires. Elle informe que la facturation pour un cahier d'activités et pour un abonnement Netmath ou Netfrançais pour une même matière n'est pas possible. Un choix doit être fait entre les deux.

Elle mentionne aussi l'ajout des règles en lien avec l'utilisation des appareils mobiles (cellulaires) dans les règles de l'école qui sera ajouté au code de vie.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucun membre du public n'est présent à la rencontre.

10. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

10.1 Formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ

Il est décidé que les nouveaux membres du CÉ assisteront à la formation à 18h15 le 26 novembre soit, avant la séance ordinaire du CÉ.

10.2 Dénonciation d'intérêt

Tous les membres du CÉ présents ont complété et remis le formulaire de dénonciation d'intérêt.

10.3 Règles de régies interne 2025-2026

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Mercier d'adopter les règles de régie interne avec la modification présentée soit que les séances auront lieu en présentiel avec la possibilité de se connecter par TEAMS pour ceux qui le souhaiteraient, à l'exception de la première et dernière rencontre qui auront lieu uniquement en présentiel.

Quatre personnes ont voté pour cette proposition alors que 2 personnes ont voté pour le statut quo.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Farandole

ADOPTÉ

10.4 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ

Le budget de fonctionnement du CÉ est de 250\$ pour l'année 2025-2026.

10.5 CALENDRIER DES RENCONTRES 2025-2026

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Mercier d'adopter le calendrier de rencontre proposé. Les dates de rencontre des séances ordinaires seront les 1er octobre 2025, 26 novembre 2025, 21 janvier 2026, 25 mars 2026, 22 avril 2026, 7 mai 2026 et 10 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 Représentant de la communauté

Il n'y a pas de membre de la communauté.

11. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

11.1 CLIENTÈLE SCOLAIRE 2025-2026

Madame Valérie Lalancette présente le dénombrement de la clientèle par niveau et selon le profil régulier et en concentration. En date du 1er octobre, 466 élèves sont inscrits à l'école de la Farandole. Il reste encore plusieurs places disponibles pour accueillir de nouveaux élèves.

11.2 ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES 2025-2026

Madame Valérie Lalancette présente le calendrier des activités et sorties.

Consulter le tableau pour connaître la liste des activités pour l'année scolaire 2025-2026. Le tableau donne une description de l'activité, de la clientèle, des coûts et spécifie si les frais sont assumés par l'école ou ajoutés à la facture scolaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dufour d'approuver la proposition d'activités et sorties éducatives pour l'année 2025-2026.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Des campagnes de financement sont présentement en cours de planification. De plus amples informations sont à venir.

Des collaborations avec Caramel FAA et Martin dessert sont envisagées.

11.4 NORMES ET MODALITÉS 2025-2026

Madame Valérie Lalancette propose, après consultation des enseignants, les modifications présentées des normes et modalités pour l'année 2025-2026. Le barème d'évaluation a aussi été retravaillé l'année dernière par l'équipe enseignante et est disponible sur le site internet de l'école.

IL EST PROPOSÉ par madame Katia Robitaille d'approuver les normes et modalités proposées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Farandole

11.5 RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE 2025-2026(77.2)

Madame Katia présente les modifications à la régie interne du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026.

Les modifications précisent les éléments suivants :

- La possibilité que le SDG refuse d'ajouter un enfant exceptionnellement pour un dîner en raison des ratios et de la pénurie de personnel.
- Un changement de fréquentation peut être effectif 30 jours à la suite de la demande de changement.

Certaines précisions sont aussi modifiées à la proposition de régie interne notamment en lien avec le fait que le paiement doit maintenant être fait en ligne et les paiements par chèque ne sont pas possibles.

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Lavoie que les règles soient adoptées telles quelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 PLAN DE LUTTE (ART. 75.1 ET 110.4, 83.1)

Madame Valérie présente le plan de lutte qui a été actualisé afin de répondre aux nouvelles exigences ministérielles notamment en lien avec l'ajout de sections distinctes. En effet, le plan de lutte doit maintenant présenter des sections distinctes en lien avec la violence et l'intimidation basées sur des motifs liés notamment à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale.

Le plan de lutte sera mis à jour sur le site internet de l'école. Un comité a été mis en place afin d'assurer l'application et le suivi du plan de lutte.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Hélène Lemoine d'adopter de la Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Politique alimentaire et dérogations

Madame Valérie Lalancette fait un rappel de la politique alimentaire et mentionne que l'Halloween et Pâques sont les deux moments choisis par l'équipe-école pour déroger à la politique alimentaire.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Dufour d'approuver la demande de dérogation à la politique alimentaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Farandole

Madame Valérie présente une modification à la politique alimentaire concernant les collations. Les membres du conseil mentionnent ne pas vouloir alourdir la charge des enseignants en leur demandant d'assurer une vérification des collations des élèves. Les parents membres souhaiteraient avoir une liste d'interdiction plutôt que d'avoir une liste de ce qui est autorisé. Ce point sera donc abordé à nouveau avec les enseignants en leur faisant part des commentaires des membres du conseil d'établissement.

11.8 ENCADREMENT DU TEMPS D'ÉCRAN

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

11.9 Utilisation du cellulaire, écouteurs ou tout autre appareil mobile

Madame Valérie fait la lecture du document expliquant les balises et les restrictions de l'utilisation des appareils en conformité avec les exigences ministérielles.

Il est ajouté que la montre intelligente est interdite de même que l'utilisation d'écouteurs sans fil.

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Mercier d'adopter les règles d'utilisation du cellulaire, écouteurs ou tout autre appareil mobile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.10 PROJET ÉDUCATIF ET PMO

Madame Valérie fait un rappel de la vision du projet éducatif et de nos 3 valeurs soit le respect, l'autonomie et la persévérance. Elle mentionne où nous en sommes rendus pour l'atteinte de chacun de nos objectifs à la suite des résultats obtenus à la fin de l'année scolaire 24-25.

11.11 CONCENTRATION SPORTIVE

Monsieur Louis-Philippe présente l'ajout possible de la concentration cheerleading en partenariat avec Québec Cobras Cheerleading. Les élèves qui appliquent devront respecter les mêmes critères d'admission que les autres élèves de concentration. Certaines conditions sont à respecter afin d'accepter cette nouvelle concentration dont l'atteinte du minimum d'inscription de notre partenaire.

11.12 COUP DE CŒUR DE L'ÉCOLE DE LA FARANDOLE

Madame Valérie mentionne les coups de cœur du personnel de l'école :

- La rentrée scolaire et son thème : Voyage au pays des mots. Lire, écrire et réussir avec plaisir.
- Les olympiades au 3^e cycle.
- Le soutien entre membres du personnel.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Farandole

12. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTENCE

Madame Dion remercie les membres du CÉ de l'avoir élue à la présidence du CÉ pour une 2^e année consécutive. Elle les remercie pour leur confiance.

13. COMMUNICATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a encore eu aucune rencontre du comité de parents en ce début d'année scolaire.

14. COMMUNICATION DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE.

Madame Katia mentionne que la prochaine journée pédagogique aura lieu le 31 octobre.

15. COMMUNICATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ.

Aucun membre de la communauté n'est présent.

16. COMMUNICATION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION.

Madame Valérie Lalancette remercie les membres du CÉ pour leur implication. Elle remercie aussi tous les membres du personnel impliqués dans le CÉ. Elle rappelle que cette implication est nécessaire et permet de voir au bien-être et à la réussite de nos élèves. Elle mentionne que la présence de chacun manifeste l'importance accordée à l'école. Elle souligne aussi l'impact que l'on peut avoir sur les enfants à travers cette implication.

17. Varia

Aucun point en varia n'a été ajouté.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Lavoie que la séance soit levée à 21h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Christine Dion, présidente

Valérie Lalancette, directrice